



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



Mandat des salariés et position de la CGT

Suite à la consultation des salariés organisée par vote concernant les mesures sociales du PVDA, 157 salariés se sont exprimés. Le résultat est sans appel : 88,5 % des votants ont validé les propositions et ont donné mandat à votre syndicat pour signer ces mesures.

Ce mercredi, lors de la dernière réunion, nous avons finalisé les discussions et obtenu des amendements importants, notamment sur le dispositif de CAA (Congé d'Anticipation d'Activité) :

- En cas de nouvelle réforme des retraites, Verallia prendra en charge les trimestres supplémentaires que les salariés devraient effectuer.
- Les salariés concernés resteront en CAA et continueront d'être rémunérés à hauteur de 77 %.

Ces avancées sont le fruit du rapport de force et de votre mobilisation.

MAIS SOYONS CLAIRS : Ce n'est pas parce que nous avons signé ces mesures sociales que nous sommes d'accord avec la fermeture du four 2 de Cognac. C'est même tout le contraire.

Pour la CGT, cette décision est une erreur industrielle majeure.

NOTRE POSITION RESTE INCHANGÉE :

La CGT continuera à se battre pour :

- Le maintien d'une activité industrielle forte sur le site de Cognac
- L'installation d'un deuxième four électrique
- Un véritable projet industriel d'avenir pour Cognac

PARCE QUE : Le site de Cognac doit avoir un avenir industriel. Il est essentiel pour l'emploi et pour l'économie du bassin.

Comment comprendre qu'un site situé au cœur du territoire, au plus près des besoins, ne produise aujourd'hui que 30 % des bouteilles du vignoble charentais ?

Cherchez l'erreur.

La signature de ces mesures ne marque pas la fin du combat. La CGT poursuivra son engagement pour un véritable projet industriel à Cognac.

LA CGT RESTERA MOBILISÉE Pour Défendre vos Emplois, vos Conditions de travail et l'Avenir Industriel du Site.

ENSEMBLE, CONTINUONS LE COMBAT